

*Pipe-line du Nord—Loi*

ral que ce seul type de tuyau. La Stelco a pu vendre des tuyaux aux États-Unis sous le nez de la United States Steel Company.

Il faut également tenir compte de la question de pression et souligner que les pipe-lines à haute pression n'ont jamais été mis à l'épreuve, ni au moyen d'expériences très poussées, ni à l'usage. On a fait un petit nombre d'expériences, mais c'est tout. Jamais encore on n'a construit de tuyaux à haute pression, à raison de 1,600 livres par pouce carré, pour transporter du gaz sur des distances de 500 à 1000 milles. Il importe de s'en souvenir car l'Office national de l'énergie est tenu de s'assurer que ces installations apporteront toutes les garanties de sécurité pour l'avenir. Si on n'a jamais encore utilisé ce genre de tuyau dans le monde il serait risqué de s'en servir ici.

Nous savons qu'il est possible de construire des tuyaux de fort calibre. Nous savons aussi que les tuyaux pour basse pression, de 800 à 1000 livres par pouce carré conviennent au transport du gaz. Il faut simplement utiliser des compresseurs convenables. Ici encore l'industrie canadienne pourrait avoir sa part. Nous savons que le Canada est bien vu dans la construction de turbines, de compresseurs et de pompes et notre industrie peut aisément concurrencer n'importe quelle autre société mondiale.

Après toutes ces précisions sur ces installations, je tiens à bien souligner que les spécifications du cahier des charges de l'Office national de l'énergie ne devraient pas servir d'excuses à retarder ce débat ou l'adoption de la loi sur le pipe-line. Nous devons tout faire pour l'avancement de ce grand projet canadien. Il existe dans ma région, et je suis peut-être très chauvin, des raisons pour lesquelles je suis impatient d'accélérer les choses. Je sais que, tôt ou tard, nos usines auront les commandes, mais j'aimerais que la période d'attente soit réduite au minimum, et je vais vous dire pourquoi.

J'habite dans une région très industrialisée du pays. Nous avons essuyé des revers, mais nous ne bénéficions pas des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. En fait, que je sache, il n'existe pas d'organisme qui se porte au secours des municipalités de ma région qui connaissent des revers de fortune à cause de la fermeture d'usines ou d'autres choses du genre.

Nous avons énormément parlé à la Chambre du cas de l'Inco. Port Colborne a été très secouée par cette affaire. De 300 à 400 personnes viennent d'être licenciées. Cela a eu des effets très néfastes sur la vie économique de la ville. Algoma Steel a fermé complètement ses portes. Entre 150 et 200 personnes ont été débauchées. Atlas Steel, à Welland, a reçu de mauvaises nouvelles. Cuba construit une usine d'acier inoxydable. Ce pays communiste—de toute évidence, un pantin entre les mains de son grand associé, l'URSS—entre en concurrence directe avec Atlas Steel.

Enfin, les chambres de commerce de certaines municipalités ont suscité de fausses craintes au sujet de l'augmentation des péages de la voie maritime, et particulièrement dans le canal Welland. Nous sommes tous convaincus que la hausse des péages n'auront que peu d'effet sur les coûts de l'une ou l'autre de ces sociétés. En fait, laisser entendre que cela aura un effet quelconque sur les coûts, c'est vraiment jouer au croque-mitaine et tromper le public sur la situation de l'économie. Nous sommes donc très intéressés à ce que les travaux commencent.

[M. Raiton.]

Sur le plan local, on se servira au maximum de main-d'œuvre, de matériaux et de service canadiens. Cela représente une grosse somme. Le vice-premier ministre (M. MacEachen) s'en est tenu à ses déclarations antérieures, selon lesquelles au moins 100,000 emplois ou 100,000 années-hommes seront en cause.

J'aimerais signaler quelques chiffres aux députés. Ils semblent très simples. En Alaska, le pipe-line s'étendra sur 731 milles. Dans les quarante-huit États américains, il couvrira environ 2,000 milles. Au Yukon, le pipe-line s'étendra sur 700 milles. Dans le raccordement Dempster et en Colombie-Britannique et en Alberta, il couvrira plus de 2,000 milles. Autrement dit, le Canada construit environ la moitié du pipe-line. Cela représente, en dollars canadiens, une somme de 4.2 milliards. Bien sûr, avec le raccordement Dempster, cela pourrait représenter beaucoup plus.

Ces contrats de fourniture seront adjugés à un grand nombre d'entreprises canadiennes, pas seulement aux fabricants de tuyaux, mais aussi aux fabricants d'acier, de fer, et de tous les autres minéraux qui entrent dans la fabrication de l'acier. En outre, on aura recours à des appareils de terrassement, des pelles mécaniques, des grues, et on aménagera des camps, des routes, des aéroports, des héliports; on emploiera des soudeurs et des conducteurs de camion; on prolongera sans doute la voie ferrée, on expédiera toutes sortes de matériaux, on construira des stations de relais. Songez aux compresseurs, aux pompes dont nous aurons besoin et aux turbines que nous fabriquons avec assez de succès au Canada. Songeons au tuyau lui-même, aux travailleurs qui le fabriqueront et nous avons une idée d'un effet d'entraînement formidable.

Peut-être que les députés en ont assez d'entendre dire qu'il s'agit du plus grand projet privé depuis la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique. Quoi qu'il en soit, ce sera une excellente stimulation à la relance de notre économie qui est dans un état plutôt léthargique. Autrement dit, l'activité économique engendrée par un investissement de quatre à six milliards de dollars sera beaucoup plus considérable que le million et quelque que nous avons injecté dernièrement dans l'économie sous forme de dégrèvements d'impôt et de projets d'emplois à court terme.

Ce qui nous fait entrevoir tellement d'avantages pour le Canada, c'est la façon dont la loi sur le pipe-line a été rédigée. A ce sujet, je ne suis pas du même avis que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Iles (M. Douglas). Nous devons pouvoir compter sur un organisme puissant, dirigé par un ministre qui veillera sans relâche à assurer le succès de cette entreprise. Il doit disposer d'un pouvoir de veto. Nous devons pouvoir être en mesure d'analyser les soumissions et les contrats. Je me rends compte que les chances du Canada de devenir autonome en matière d'énergie pourront s'améliorer. Cette entreprise ouvre la porte à d'autres développements dans le haut Arctique dès que l'embranchement de Dempster aura été mis en service.

L'Administration du pipe-line du Nord sera l'unique organisme de surveillance pour toutes les entreprises relevant du gouvernement fédéral. Le directeur général aura ses bureaux à Calgary. Il sera quotidiennement en contact avec la société Foothills. Il pourra communiquer avec les divers ministères. Par exemple, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les Travaux publics et le Conseil du Trésor collaboreront au sein d'un seul organisme en y déléguant des repré-